



**RÈGLEMENT DE CONSULTATION
APPEL À CANDIDATURES 2025**

**PROCÉDURE DE SÉLECTION PRÉALABLE POUR L'INSTALLATION ET
L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE À L'ANNÉE DE FOOD-TRUCKS,
FOOD-BIKES SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

GESTIONNAIRE DU DOMAINE PUBLIC

MAIRIE DE CHATOU
Centre Administratif
3 rue des Beaunes
78400 CHATOU

Téléphone : 01 34 80 46 00
Courriel : commerces@mairie-chatou.fr

CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

- Le présent règlement de l'appel à candidatures,
- Le dossier de candidature + annexes

DATE LIMITE DE REMISE DES DOSSIERS LE :

VENDREDI 31 JANVIER 2025 A 17H00

Article 1 : Objet de la consultation

Conformément aux articles L. 2122-1 et L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la présente procédure de sélection préalable vise à la délivrance par la Commune de Chatou d'une autorisation d'occupation temporaire (AOT) du domaine public permettant à l'occupant de procéder à une exploitation économique est soumise à une obligation de publicité et de sélection impartiale et transparente.

Le présent appel à candidature a pour vocation de permettre à la ville de sélectionner des opérateurs économiques en vue d'installer et d'exploiter des Food-trucks, Food-bikes sur le domaine public municipal de manières régulières sur des emplacements désignés.

Article 2 : Contexte général, et présentation de l'appel à candidatures

La ville de Chatou est située au bord de la Seine dans la région Île-de-France, à 10 km en aval et à l'ouest de Paris, 6 km à l'est de Saint-Germain-en-Laye (sous-préfecture) et 10 km au nord de Versailles (préfecture).

Chatou renforce continuellement ses atouts existants par un programme d'aménagement et d'embellissement des quartiers, et un encouragement à l'implantation et au développement des entreprises et des commerces.

La ville, qui compte environ 180 commerces sédentaires, de nombreuses entreprises et 4 marchés forains par semaine, bénéficie d'un patrimoine culturel et artistique très riche.

L'île des Impressionnistes, rattachée à Chatou, héberge un parc, un musée, et deux restaurants dont la maison fournaise.

Depuis plusieurs années, la ville met à disposition des emplacements sur le domaine public municipal pour des Food-trucks et des Food-bikes. L'objectif étant de proposer aux salariés, aux habitants chatoviens et aux touristes, une offre diversifiée, et de qualité, complétant celle des commerçants sédentaires..

Article 3 : Caractéristiques essentielles de la mise à disposition

La mise à disposition des emplacements fera l'objet d'une convention d'occupation du domaine public (pièce jointe).

Cette convention qui sera obligatoirement signée entre la Ville de Chatou et le bénéficiaire fixe avec précision l'ensemble des droits et obligations de chaque partie.

L'autorisation d'occupation du domaine public sera personnelle, précaire et révocable.

La durée de la convention est fixée jusqu'au 31/12/25 sans reconduction pour les emplacements désignés.

A – Caractéristiques de la mise à disposition durant la période d'exploitation

Des emplacements, désignés comme suit, sont mis à disposition à l'année par la ville de Chatou (Détails en annexe 1 et 2).

Numéro de l'emplacement	Emplacement	Jour/horaire	Type de commerce
1	Angle avenue Gambetta et Rue Marcelin Berthelot	Mercredi 16h/22h	Restauration
2	Esplanade Murez - Quartier Europe	Vendredi 16h/22h	Restauration

D'une façon générale les prestations demandées aux concessionnaires seront les suivantes :

- l'installation et la mise en service du food-truck ou food-bike
- la mise à disposition du matériel nécessaire à l'activité,
- la vente à emporter de produits alimentaires
- l'exploitation du food-truck ou food-bike
- l'entretien et la maintenance du food-truck, food-bike
- la protection et le maintien de la propreté du périmètre d'installation
- Pour les emplacements sans électricité, l'exploitant devra être autonome: équipé d'un groupe électrogène
- Les concessionnaires devront être autonome pour la gestion et le tri des déchets (liés à son exploitation de son activité et ceux générés par les clients)

B – Caractéristiques du mobilier mis en place par le concessionnaire

Le food-truck ou food-bike, mis à disposition du public devra être en harmonie avec le site environnant.

C – Durée de l'autorisation

La convention d'occupation du domaine public liée à la mise à disposition et à l'exploitation du food-truck sera conclue pour une durée de 1 an, avec démarrage de l'activité au 1^{er} janvier 2025 et fin de l'activité au 31 décembre 2025.

D – Redevance

L'occupant versera une redevance annuelle à la Ville par emplacement.

Cette occupation du domaine public, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, donne lieu au paiement d'une redevance par emplacement, fixée à:

- Redevance annuelle sans électricité : 480.00 euros*
- Redevance annuelle avec électricité : 600.00 euros*

*Les tarifs indiqués sont ceux de 2024, Pour l'année 2025, ils seront votés en Conseil municipal 19 décembre 2024.

Le montant de cette redevance pourra être révisé chaque année par le Conseil Municipal. Cette redevance est à régler à la Trésorerie de Houilles, dès réception du titre de paiement.

Article 4 : Conditions de l'appel à candidatures

A- Conditions de candidature

La présente consultation est ouverte à tout candidat quel que soit son statut juridique, en individuel ou en société, pour autant qu'il puisse démontrer ses capacités à exercer l'activité objet de la présente consultation.

B- Conditions de négociation éventuelle

La Ville de Chatou se réserve la possibilité, sans pour autant qu'elle y soit tenue, de négocier avec les candidats ayant déposé une offre recevable dans le but d'améliorer l'offre de services et d'améliorer l'intégration des modalités d'exercice de l'activité (telles que proposées par chaque candidat). Cette négociation pourra le cas échéant intervenir au moyen d'échanges de mails ou par tout autre moyen permettant la transparence et la traçabilité de la négociation, et pourra porter sur n'importe quel élément de la proposition.

C- Demande de précisions de la part des candidats

Pour obtenir tout renseignement complémentaire d'ordre technique ou administratif qu'ils jugeraient nécessaires, les candidats peuvent faire parvenir au plus tard 5 jours calendaires avant la date limite de dépôt du dossier, une demande de renseignement à l'adresse suivante : commerces@mairie-chatou.fr

Une copie de la question posée et de la réponse fournie sera transmise dans le même temps à l'ensemble des autres candidats.

D- Conditions de délai et d'attribution

Les candidats devront faire parvenir le(s) dossier(s) contenant leur(s) proposition(s) au plus tard le Vendredi 31 janvier 2025 à 17h00. A l'issue de l'analyse des dossiers recevables, et après éventuelle négociation, les propositions analysées feront l'objet d'un classement.

La Ville de Chatou retiendra alors la proposition qu'elle estimera être la plus avantageuse en fonction des critères indiqués ci-après.

Le candidat dont la proposition est classée en tête en sera avisé par courrier recommandé avec accusé de réception contenant la convention d'occupation du domaine public qui le liera à la Ville de Chatou.

Le candidat ainsi retenu devra retourner cette convention dûment signée dans les 7 jours de la réception du document. Ce délai est impératif et ne pourra être prorogé. A défaut de retour de la convention dans le délai imparti, le candidat sera définitivement éliminé et le choix se portera sur le candidat classé deuxième. Celui-ci sera soumis aux mêmes obligations et à la même sanction décrite ci-dessus. Le même mécanisme s'appliquera si besoin jusqu'à épuisement de la liste des propositions classées.

La convention d'occupation du domaine public entrera en vigueur à la date et pour le délai fixé ci-dessus.

Article 5 : Contenu du dossier d'appel à candidature

Le dossier d'appel à candidatures, permettant aux candidats d'élaborer leur proposition, est composé des documents suivants :

- Le présent règlement de la consultation,
- Le dossier de candidature et ses annexes,

Article 6 : Présentation des offres

Les candidats ne doivent apporter de modifications ni au présent règlement ni au modèle de convention d'occupation du domaine public communal.

Chaque candidat doit produire un dossier complet, rédigé en langue française comprenant les documents suivants :

- Une note de présentation du candidat permettant en particulier d'apprécier sa motivation, sa formation et ses capacités professionnelles à exploiter ce type d'activité
- Une note de présentation générale des prestations envisagées comprenant notamment :
 - ✓ Une présentation de l'offre de restauration proposée comprenant des photographies, un descriptif précis des menus proposés et un descriptif précis des tables et chaises installées.
 - ✓ Un descriptif des modalités d'exploitation et des services proposés : tarifs pratiqués, horaires et fréquences d'ouverture, clientèle cible, moyens financiers et humains que le candidat se propose de mettre en œuvre pour la bonne réalisation de l'activité proposée.
 - ✓ Un descriptif des dispositions envisagées pour la préservation de l'environnement : gestion des ordures ménagères, tri des déchets, emballages utilisés, propreté de l'espace public autour du food-truck ou food-bike, mesures prises pour limiter les nuisances sonores.
 - ✓ Compléter la fiche de candidature (annexe 3)
 - ✓ Compléter le dossier de candidature
 - ✓ Annexer les pièces justificatives

D'une manière plus générale, le candidat fournira toutes les informations qu'il jugera nécessaire pour permettre l'analyse de la qualité de son offre conformément aux critères de choix définis ci-après.

Le dossier de candidature doit OBLIGATOIREMENT comporter les pièces suivantes :

- ✓ Une copie de la pièce d'identité de l'exploitant
- ✓ Une copie de la carte de commerçant ambulant (durée de validité 4 ans)
- ✓ Une photocopie de la carte grise du véhicule utilisé
- ✓ Un extrait K-bis ou de n° de SIRET de moins de 3 mois
- ✓ Une copie du contrat de travail, si salarié (s)
- ✓ Une attestation de formation en hygiène alimentaire (HACCP)
- ✓ Un certificat de conformité des installations électriques (réalisé par un organisme de contrôle certifié)
- ✓ Une attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle liée à l'activité et responsabilité civile d'exploitation avec période de validité
- ✓ Une copie du contrat d'assurance
- ✓ Une copie du CERFA 13984*05 (déclaration concernant les établissements préparant, transformant, manipulant, exposant, mettant en vente, entreposant ou transportant des - denrées animales ou d'origine animale)
- ✓ La licence débit de boissons (si vente de boissons alcoolisées)

Article 7 : Critères de jugement des offres

Après la date limite de réception des dossiers, la Ville procédera à l'ouverture des plis remis par les candidats dans le délai imparti. Si elle constate que des pièces sont absentes ou incomplètes, la Ville pourra demander aux candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai de 5 jours calendaires à compter de l'envoi de la demande.

A l'issue de ce délai, les dossiers incomplets seront éliminés.

Les candidatures seront examinées en fonction des critères suivants :

Critère 1 :	L'originalité, la qualité des produits et la variété des menus proposés (40%)
Critère 2 :	Préservation de l'environnement : mesures liées à la gestion des ordures ménagères, tri des déchets, emballages utilisés, propreté de l'espace public autour du Food-truck, à la limitation des nuisances sonores, à la récupération des eaux usées, (30%)
Critère 3 :	Les tarifs des produits et/ou menus proposés (30%)

La Ville de Chatou se réserve la possibilité de déclarer à tout moment la présente mise en concurrence sans suite pour un motif d'intérêt général.

L'occupant retenu sera celui qui aura reçu la meilleure note globale à l'issue de l'instruction et de l'examen des candidatures. Aucune indemnisation ne sera versée aux candidats, quelle que soit la suite donnée à leur proposition.

Article 8 : Modalités de transmissions des candidatures

Les candidatures sont envoyées sous pli cacheté, par la poste, en recommandé ou remise contre récépissé à en tête de la ville, à l'adresse suivante :

Mairie de Chatou
Service Commerces – appel à candidature
3 rue des Beaunes
78400 CHATOU

Les offres sous pli cacheté porteront les mentions suivantes :

NE PAS OUVRIR NOM ET ADRESSE DU CANDIDAT OBJET DE LA CONSULTATION : AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UN FOOD-TRUCK OU FOOD-BIKE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL
--

Horaires du Centre Administratif :

Lundi, mardi, mercredi, et vendredi : 8h-12h et 14h-17h.

Jeudi : 8h-12h

Samedi : 8h15 - 11h45

L'attention des candidats est attirée sur le fait que sera éliminé :

- tout pli qui serait remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées,
- tout pli qui serait remis non cacheté.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS

Pour obtenir tous renseignements pratiques les candidats peuvent contacter le service par mail : commerces@mairie-chatou.fr

Le Tribunal Administratif de Versailles est la juridiction chargée de se prononcer sur les éventuelles procédures de recours contre les décisions administratives prises dans le cadre du présent appel à candidatures, ainsi que de renseigner les usagers et justiciables sur ces mêmes recours. Ses coordonnées sont les suivantes : Adresse : 56 Av. de Saint-Cloud, 78000 Versailles
Téléphone : 01 39 20 54 00

Annexe 1 : Emplacements et planning des food-trucks et Food-bikes

N°emplacement	Emplacement	Branchement électrique	Type d'activité	JOURS	
				Mercredi	Vendredi
1	Angle Av Gambetta et Rue Marcellin Berthelot	x	Restauration	16h/22h	
2	Esplanade Murez-Quartier Europe	x	Restauration		16h/22h

Annexe 2 : Fiches techniques

Annexe 3 : Fiche de candidature

Vous (gérant)		
Nom et prénom		
Nom de votre entreprise		
Adresse du siège social		
Numéro de téléphone		
Adresse mail		
Votre activité		
Type d'activité		
Nombre de salariés		
Votre candidature		
Nombre d'emplacements souhaités		
Lieu(x) et Jour(s) *		
(Détail en annexes 1 et 2)	Mercredi	Vendredi
Avenue Gambetta		
Esplanade Murez		

*Cochez la ou les cases correspondant à ou aux emplacement (s) qui vous souhaiteriez occuper